partie civile pour la commune d'Aumale et quelques mots du ministère public, Me Mallarmé prend la parole pour demander une dernière fois l'acquittement de Sapor. Les débats sont déclarés clos, et lecture est donnée au jury des 300 questions auxquelles il devra répondre.

Alger, 16 juin. — Le jury rentre en séance à 8 heures du soir et rapporte un verdict d'acquittement pour Maes et Albertini. M. Lachapelle est débouté comme partie civile.

Sur les 235 questions concernant Sapor, trois seulement ont été retenues, deux faits de concussion et un faux. Il y a des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Sapor à cinq ans de réclusion qui se confondront avec les trois ans de prison auxquels l'a condamné le tribunal correctionnel.

Il est condamné en outre à 100 francs d'amende. La commune d'Aumale, partie civile, obtient 500 francs de dommages-intérêts.

**Le monument de Mac-Mahon à Magenta**
**Un don de 1,000 fr. du roi d'Italie**

Rome, 17 juin. — Le roi a envoyé mille francs pour le monument à ériger à Magenta, à la mémoire de Mac-Mahon.

**La piraterie au Tonkin**

Marseille, 16 juin. — Le courrier du Tonkin, arrivé par le paquebot *Yarra*, apporte les nouvelles suivantes :

« Dans la province de Tuyen-Quan, on signale la présence de quelques bandes armées. L'interprète cambodgien *Boon-Chan, qui figura comme témoin dans le procès* de Bangkok, au sujet du meurtre de M. Grosgurin, aux côtés duquel il fut grièvement blessé, est mort des suites de ses blessures à Saïgon.

» L'inspecteur Montpeyrat s'est emparé, près de l'île Na-Chao, de la jonque d'un chef de pirates armée de deux canons. Neuf pirates sur quatorze ont été tués. Le chef des pirates Tay, capturé le 8 mai au village de Nuan-Lo a été amené à Hanoï, jugé et exécuté. On estime qu'il avait fait tomber plus de 300 têtes.

» MM. Rouzé, Roty, Fritz, Humbert et Droz, récemment délivrés, ont pu, pendant leur longue captivité chez les pirates, voir de près et étudier consciencieusement l'organisation de ces bandes chinoises qui, d'après leur estimation et dans la contrée qu'ils habitaient, disposent de 2,000 à 2,500 fusils. »

**Le budget de 1895**

Paris, 16 juin. — La Commission du budget s'est réunie pour examiner certaines dispositions secondaires du projet de loi sur les contributions directes, notamment les contributions algériennes. Tous les articles du projet ont été adoptés sans amendement. M. Cochery compte lire son rapport à la Commission dans huit jours.

**Les syndicats professionnels**

Les amendements pleuvent à la proposition de loi sur les syndicats dont la discussion doit continuer lundi. La plupart de ces amendements sont l'œuvre des socialistes.

M. Basly demande la suppression du paragraphe 5 de l'article 4, ainsi conçu : « Le tiers seulement des administrateurs pourra être pris parmi les membres du syndicat n'exerçant plus effectivement la profession. »

M. Antide Boyer demande que les membres d'un syndicat qui y auraient préalablement opéré des versements puissent continuer à en faire partie.

**Un incident à la cour de cassation**

Paris, 16 juin. — Un incident vient de se produire à la cour suprême, présidée par M. Lewy, au cours d'une plaidoirie de Me Gauthier de Clagny, député. Me Gauthier de Clagny, plaidant dans une affaire d'inscription de faux, l'affirmait qu'un arrêt de la cour de Bordeaux avait été retouché après le prononcé qui en avait été fait en séance publique. Il s'élevait contre les *manœuvres de la cour de Bordeaux, composée, disait-il, de magistrats* tout entiers à la dévotion de M. le sénateur Tarteiret dont le neveu se trouvait partie en cause dans l'affaire où était intervenu l'arrêt, objet de l'inscription de faux. Alors, M. l'avocat-général Sarrut :

« — *Il n'est pas dans les habitudes des avocats à la cour de cassation de tenir un pareil langage. Aussi, je tiens à protester.*

» M. Gauthier de Clagny *est un militant de la politique* et l'apporte ici des mœurs qui ne sont pas les nôtres. Je pourrais requérir l'application de l'article 222 du Code pénal et... »

A ce moment, Me Gauthier de Clagny met sa toque sur sa tête et se retire brusquement de la salle d'audience. M. l'avocat général Sarrut requit alors contre Me Gauthier de Clagny, l'application de l'article 222 du Code pénal. La cour se retira aussitôt et rentra en séance au bout de trois quarts d'heure. L'arrêt sur le fond de l'affaire fut renvoyé à jeudi prochain. Quant à l'incident, il n'aura pas de suite.

**Le procès de la panclastite**

Paris 16 juin. — La 1re chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Couturier vient de statuer sur la demande en 2 millions de dommages-intérêts formée par la société *la Panclastite*, et par M. Turpin, intervenant, contre la maison Armstrong et M. Tripoté. Conformément aux conclusions de M. l'avocat de la République Brégeault, le tribunal a repoussé la demande, en déclarant qu'il n'était pas suffisamment établi que la découverte de M. Turpin eût été vendue par la maison Armstrong au gouvernement italien.

**Le congrès des architectes français**

Lyon, 16 juin. — La séance de clôture du congrès des architectes français, qui cette année s'est tenu à Lyon, a eu lieu cette après-midi à une heure, dans l'hémicycle de l'Ecole des beaux-arts, rue Bonaparte. M. Charles Yriarte, inspecteur des beaux-arts, représentant le ministre de l'instruction publique, présidait.

Après avoir ouvert la séance, il a donné la parole à M. Paul Sédille, qui a lu le rapport fait au nom du jury chargé, par la Société centrale des architectes français, de décerner des récompenses pour l'architecture privée, la jurisprudence et l'archéologie. M. F. Roux a lu ensuite le rapport sur les autres sections.

**Une catastrophe en Espagne**

Madrid, 16 juin. — Les rochers de la Sierra de Jolar se sont écroulés sur la petite ville de Blanca, province de Murcie. Plusieurs maisons ont été écrasées. La catastrophe ayant été prévue, il n'y a pas eu de victimes. Une partie de la route a été emportée; on craint de nouveaux éboulements.

**La peste à Hong Kong**

Hong-Kong, 16 juin. — La peste a fait, aujourd'hui, 51 victimes, dont un soldat anglais.

**Les courses du Bois de Boulogne**

Paris, 16 juin. — Prix Mont-Valérien : 1er Capsicum, 2e Quand-Même, 3e Le Capricorne. — Prix de l'Ile : 1er Brucette, 2e Floride, 3e Bêche. — Prix de la Neva : 1er Algarade, 2e Lutin, 3e Fleuron. — Prix de Meudon : 1er Sénégal, 2e Cadet-Roussel, 3e Acoli. — Prix de Ferrières : 1er Clôture, 2e Longpunsan, 3e Escaladeur. — Prix d'Argenteuil : 1er Il y est, 2e Le Stagiaire, 3e Praline.

**L'ordre de Jeanne d'Arc**

Un rédacteur d'un *journal du Cher* a adressé à M. Dupuy, président du Conseil, une lettre ouverte dans laquelle il demande qu'on institue l'ordre de Jeanne d'Arc, qui serait la légion d'honneur des femmes de France.

**Au conseil des ministres**

Paris, 16 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

LA RÉFORME DE L'ASSIETTE DES IMPÔTS. — M. Poincaré a fait signer un décret constituant la commission extra-parlementaire chargée de procéder à la classification et à l'étude des moyens de taxation des diverses natures de revenus en vue de la réforme de l'assiette des impôts. Cette commission devra remettre au ministre des finances, avant la rentrée des Chambres, un rapport détaillé dont il tirera profit pour élaborer sous sa responsabilité des projets qui seront soumis au Parlement.

LE CODE DE JUSTICE MILITAIRE. — Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer un projet de loi modifiant l'article 200 du code de justice militaire. Aux termes de ce projet, la détention préventive sera déduite de la durée de la peine.

COMMISSION DU CADASTRE. — Le ministre des finances a soumis à la signature du président de la République un décret nommant M. Boudenoot, député, vice-président de la commission du cadastre, en remplacement de M. Poincaré.

**Le grand-prix de dimanche**
**Bruit d'une manifestation antisémitique**

Paris, 16 juin. — La *Nation*, dont le directeur, M. Camille Dreyfus, est israélite, publie l'entrefilet suivant, que nous reproduisons à titre de renseignement :

« Depuis deux ou trois jours, nous sommes informés qu'un organise pour demain à Longchamps une bruyante manifestation. Les manifestants, embrigadés au nombre de deux cents, dit-on, tenteraient d'empêcher *Gospodar*, le cheval dont on a tant parlé en ces derniers temps, de prendre part à la lutte pour le Grand-Prix. On nous affirme que du passage et de la pelouse des pélards seraient lancés au passage de ce cheval. On en profiterait pour provoquer une grande manifestation antisémitique. Nous espérons que la police, prévenue, saura prendre de sévères mesures pour réprimer les désordres que certains ont intérêt à *voir renaître*. »

**Nos soldats à Tombouctou**

Paris, 16 juin. — La *Patrie* publie aujourd'hui, à l'appui de ses allégations concernant le ravitaillement de nos troupes à Tombouctou des documents officiels prouvant que, dans le mois de février, le gouverneur Grodet a réclamé à l'administration des colonies l'envoi de moyens de transports et que la direction de l'artillerie locale a reconnu la nécessité de cet envoi de matériel.

**Les pirates au Tonkin**

Paris, 16 juin. — Le ministre des colonies communique la note suivante :

« A la suite d'une demande de renseignements adressée par M. Delcassé au gouverneur général de l'Indo-Chine, au sujet de M. Carrère, chef du poste de douanes de Tiat-Khê, enlevé le 22 avril dernier par un des pirates, M. Chavassieux vient de faire connaître au ministre des colonies que M. Carrère est en bonne santé, bien traité et que tout le possible est fait pour sa prompte délivrance. »

**Le traité hispano allemand**

Madrid, 16 juin. — Le Sénat a continué la discussion sur l'attitude de la commission sénatoriale chargée d'examiner le traité hispano-allemand. Cette commission, en majorité hostile au projet, faisant traîner son enquête en longueur et ne déposant pas son rapport, plusieurs sénateurs libéraux et les ministres ont décidé, après la séance, de déposer sur le bureau une motion de confiance en faveur du cabinet Sagasta. Plusieurs journaux, notamment la *Correspondencia*, organe officieux, reproduisent le bruit d'un remaniement ministériel.

**Un éboulement en Espagne**

Madrid, 16 juin. — Les rochers de la Sierra de Jolar se sont écroulés sur la petite ville de Blanca, province de Murcie. Plusieurs maisons ont été écrasées. La catastrophe ayant été prévue, il n'y a pas eu de victime. Une partie de la route a été emportée. On craint de nouveaux éboulements.

**Une mission prêchée en Ecosse**

Glasgow, la grande métropole écossaise, dont la population atteint 580,000 habitants, possède aujourd'hui 17 paroisses catholiques. Une mission générale vient d'y être prêchée par des Jésuites, Dominicains, Lazaristes, Passionnistes et Franciscains. A la suite de cette mission, plus de mille personnes ont fait retour dans le sein de la vraie Eglise.

**Les avocats juifs en Russie**

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — Le ministre de la justice prépare un projet de loi réduisant de nouveau et plus rigoureusement encore le chiffre des avocats juifs dans l'empire. Le même projet interdira aux avocats de race sémitique d'exercer leur profession ailleurs que dans les grands centres de l'empire.

**Dans les Indes anglaises**

Calcutta, 16 juin. — Les fêtes religieuses se sont passées aux Indes sans incidents. Les mesures d'ordres spéciales qui avaient été prises n'ont pas eu besoin d'être appliquées.

**L'insurrection coréenne**

Séoul, 16 juin. — L'insurrection paraît terminée en Corée. L'aviso français stationné à Chémulo pour protéger les intérêts français en cas de besoin n'a point eu à intervenir.

**La situation au Brésil**

Paris, 16 juin. — La légation du Brésil adresse à la presse de Paris les communications suivantes :

« D'une enquête rigoureuse faite au sujet des faits rapportés par un journal de Paris qu'il y avait en onze Français fusillés à Rio au mois de janvier sans qu'on ait suivi aucune forme de procédure et par ordre d'officiers, il résulte que ces faits sont entièrement dénués de fondement.

» Il est également controuvé que des naufrages du navire russe *Uruaus*, en octobre dernier, aient été fusillés par l'escorte qui les accompagnait à Rio ; ces personnes se trouvent encore toutes, soit à l'hôpital militaire de Castello, soit à la caserne du 5e régiment d'infterie à Santa Cruz.

» Le général Pinheiro Machado, commandant les forces légales, a défait les troupes de Gomercindo Saraiva près de la rivière Pelotas et lui a pris son artillerie, ses chevaux et ses munitions. Les rebelles n'ont remporté aucun succès. »

# REVUE ÉCONOMIQUE

**Le commerce de la Russie pendant les deux premiers mois**

L'administration des douanes vient de publier le relevé de notre commerce extérieur pour les deux premiers mois de l'exercice en cours, comparé à la période correspondante de 1893.

En voici le résumé :

| EXPORTATIONS | 1894 | 1893 |
|---|---|---|
| Articles d'alimentation | 58.376.000 | 20.009.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 32.308.000 | 27.747.000 |
| Animaux | 1.252.000 | 2.212.000 |
| Objets fabriqués | 640.000 | 1.252.000 |
| Total | 92.572.000 | 51.220.000 |
| Métaux précieux | 6.000 | 3.000 |
| IMPORTATIONS | | |
| Articles d'alimentation | 5.102.000 | 4.858.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie | 32.138.000 | 23.339.000 |
| Animaux | 281.000 | 172.000 |
| Objets fabriqués | 10.537.000 | 8.943.000 |
| Total | 48.058.000 | 37.312.000 |
| Métaux précieux | 1.328.000 | 12.228.000 |

Les recettes douanières du 1er janvier au 1er mars 1894 se sont élevées à 16,681,000 r. or contre 12,991.000 r. or pour les deux mois correspondants de 1893.

**Situation météorologique.** — Roubaix, 16 juin. — Hauteur barométrique 765 Température A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 18 degrés au dessus de zéro

Paris, 16 juin. — Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, samedi, 16 juin :

La pression est toujours assez élevée sur l'Espagne et la France (Ile d'Aix, 770 mm.); faible sur le reste du continent, et le minimum se tient près de Lemberg (747 mm.). Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques; toutefois, des dépressions existent au large et le vent souffle assez fort du sud-sud-ouest à Valentia. Les courants du nord-est dominent et ils sont faibles. Des pluies sont encore tombées en Allemagne et en Autriche, dans le nord et le nord-est de la France.

La température est en hausse presque partout : elle était ce matin, de 10° à Berne, 15° à Paris, Moscou 22° à Brindisi. On notait 6° au puy de Dôme, 5° au mont Ventoux et 3° au pic du Midi. En France, le ciel va rester nuageux et la température voisine de la normale. Quelques faibles pluies sont toujours probables dans les régions du Nord et de l'Est. A Paris, hier, ciel nuageux et ce matin un peu de pluie. Depuis hier, max. 20°7; min. 11,5; moyenne 14,2; inférieure de 1°5 à la normale. A sept heures, ce matin, baromètre 766 mm. A la tour Eiffel, max : 16°4; min. : 11°1.

*Situation particulière aux ports.* — Manche : mer agitée à Dunkerque et à Calais; peu agitée à Boulogne : agitée au Havre; peu agitée à Cherbourg. — Océan. — Mer très belle à Brest et à Lorient. — Méditerranée. — mer peu agitée à Marseille; belle à Sète; très belle à Nice. — Corse. — Mer agitée aux îles Sanguinaires.

**Magnétomètre atmosphérique** A. Fortin à Chalette Loiret). — *Prévision du temps 5 et 6 jours à l'avance.* — Le temps annoncé qu'il a fait : Les correspondants qui m'envoient leur bulletin me signalent tous qu'ils ont eu à peu près tous les mauvais temps possibles : orages, grêles, pluies ; d'ailleurs il suffit de se reporter aux journaux annonçant la neige en différents endroits pour prouver combien le temps a été trouble, et il ne va pas l'être moins cette semaine et la suivante.

Soleil : La ceinture de taches qui enveloppe l'équateur ne diminue pas. Il y en a au moins deux forces par jour. Adieu les zones royales, encore une belle fiction astronométrique qui est bien finie. Les taches actuelles sont des taches orageuses et qui, habituellement, rechauffent le temps, mais au bord Est on voit un énorme groupe plein d'agitation suivi de deux rangées en arrière de taches et qui est k la fameuse révolutionnaire de mai. Elle est au Sud, peut-être cela atténuera-t-il son effet.

*Variations du Magnétomètre* : Lundi 11 juin. — Vallon 75°. — Letra et Orléans 30°. — Verdun 35° et écart. — Saligny 34°. — Cuissy 30°. — Vulaines et Montargis 20°. — Mardi 12 juin. — Vallon 45°, 2 écarts. — Cuissay, Orléans et Saligny 40°. — Verdun 30°. — Letra 29°. — Vulaines 28°. — Montargis 20°. — Mercredi 13 juin. — Orléans 30°. Saligny 30°. — Vulaines 35°. — *Verdun 20°. — Cuissay, Montargis et Vallon 10°. — Jeudi 14* juin. — Montargis 40°.

Interprétation personnelle du temps qu'il fera : Les déviations sont encore trop grandes, c'est du mauvais temps à tirage continu ; mais il est bien évident que le passage du vent au nord suffirait pour modifier toute la situation, malheureusement les courants restent du sud-ouest et par conséquent aux averses intermittentes comme précédemment. Il y aura toujours assez de beaux temps maintenant pour serrer les récoltes parce que les taches solaires se trouvent éloignées de nos régions et portées vers le midi presque sur l'équateur.

Chalette, le 15 juin 1894. A. FORTIN.

# TROISIÈME CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION

**Par M. Alexandre FAIDHERBE père**

PRÉPARATION A L'ÉCOLE

(*Suite. — Voir le « Journal de Roubaix » du 15 juin*)

(2e ARTICLE)

VII

On ne se doute pas de tous les trucs des écoliers pour donner le change à leurs parents et à leurs maîtres. Sans compter les menteurs effrontés, ceux qui vendent ou donnent leurs livres, ils ont tout un vocabulaire particulier à leur usage.

*J'ai perdu ma plume* signifie qu'ils l'ont perdue au jeu; *j'ai oublié mon livre* doit se traduire : je l'ai laissé à l'école de propos délibéré; *je ne savais pas l'heure* veut dire : je me suis bien amusé à jouer; *je n'ai pas fini mon devoir* équivaut souvent à : j'en ai écrit deux lignes, voire même deux mots; *je n'ai pas su faire mon problème*, lisez : je n'ai pas essayé de le faire, etc.

Mais il y a des malices d'un autre genre; ce sont des accusations mensongères contre les maîtres.

Un jour d'été, après le départ des élèves, je causais dans sa classe avec un professeur, lorsque je vis entrer une mère: elle m'amenait son fils dont la tête et la figure étaient couvertes de sang. « Qu'est-il arrivé, lui demandai-je ? non sans émotion. — C'est son maître qui l'a arrangé de la sorte. — Qu'avais-tu donc fait ? dis-je à l'enfant. — Rien ; M. X m'a jeté la tête sur la table, — j'avoue que j'y fus pris.

J'appelai le professeur qui s'était retiré par discrétion :

— Vous avez frappé cet enfant ? Le professeur, pâle comme la mort, me répondit : Je vous jure que je ne l'ai pas touché. Je ne pouvais raisonnablement douter de sa parole, mais alors, que s'était-il passé?

—Voyons, dis-je à l'enfant : est-ce bien M. X. . qui t'a frappé? Ne t'es-tu pas battu ? — Non, monsieur, il ne m'a pas frappé.

— D'où vient donc cette blessure? C'est J... qui m'a dit : frappe-toi la tête contre le mur; tu diras à la mère que c'est M. X... qui t'a battu et il attrapera *une bonne sottise* à M. Faidherbe.

Et tu as été assez sot pour l'écouter ?

Sans plus attendre, la mère, qui était du reste une femme de sens, fit ses excuses au professeur, et emmena son garçon qu'elle fit panser, car il avait le cuir chevelu largement déchiré, et lui ôta l'envie de recommencer pareille comédie.

VIII

Il est de mode, aujourd'hui plus que jamais, de parler d'égalité : la vérité est qu'en bas comme en haut, rien n'est si peu égalitaire que l'homme. Il me souvient d'avoir vu un ivrogne refuser de donner la main à un plus soûl que lui : Le fileur s'estime supérieur au simple tisserand, le mécanicien au forgeron, le plafonneur au maçon, l'ébéniste au charpentier, le petit employé à six cents francs à l'ouvrier d'état qui en gagne quinze cents. Et quoi qu'on fasse, on ne détruira jamais ce sentiment, tout faux qu'il est souvent. Il naît avec nous; et il n'y a rien de plus curieux que d'en étudier les premières manifestations chez les jeunes enfants.

Voyez avec quel orgueil ils acceptent les fonctions de surveillants sur un petit groupe! avec quelle hauteur ils exercent leur empire d'un quart d'heure! comme ils tâchent, dans les sorties, de se faufiler dans les premiers rangs si l'on n'y prend *garde! quel dépit* s'ils échouent dans les compositions ou perdent des places dans le classement! Il en est qui paraissent en faire fi, d'autres qui semblent indifférents : n'en croyez rien; c'est la fable du Renard qui trouve trop verts les raisins auxquels il ne peut atteindre. La paresse peut être plus forte que l'orgueil ; elle peut le voiler comme le nuage voile le soleil, elle ne l'anéantit pas.

Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de supprimer l'émulation que je considère comme nécessaire; mais je voudrais qu'on l'appuyât fortement sur le devoir qui incombe à tout homme devant sa conscience, devant sa famille, devant lui, de développer, autant qu'il est en lui, toutes ses facultés, et qu'on ne plaçât qu'en seconde ligne les avantages personnels qu'il en pourrait retirer. On verrait alors, en cas d'échec, et qui n'en subit pas ? moins de découragements, moins de désespoirs, chez l'enfant, comme chez l'homme. L'enfant qui ne travaille qu'en vue des distinctions et des récompenses, me fait l'effet de ces braves gens qui placent leur argent en vue d'un gros intérêt sans se soucier d'assurer le capital.

Mais descendons de ces hauteurs et revenons à l'école.

On voit aujourd'hui nombre de jeunes filles brevetées qui attendent longtemps un emploi ou même n'en obtiennent jamais. Les parents croyaient leur assurer une position; ils eussent été mieux inspirés s'ils leur avaient fait apprendre un état : mais on voulait les élever au-dessus de leurs compagnes !

Combien aussi trouve-t-on d'enfants, pourvus du certificat d'études primaires, qui consentent à apprendre un métier ? Leurs parents comptent ceux qui ont réussi et ils espèrent la même chuce pour leurs enfants. Que ne comptent-ils aussi ceux qui végètent ! ils sont bien plus nombreux! Pour un emploi vacant, il n'est pas rare de trouver cent postulants !

A Dieu ne plaise que je condamne l'instruction ! Je me borne à constater que plus elle se répand, moins elle a de valeur pour se caser; les emplois ne se multiplient pas en proportion des jeunes gens instruits. Ce que je voudrais faire comprendre, c'est que les parents, au lieu de s'exagérer l'importance du certificat d'études, et de voir de futurs millionnaires dans ces petits docteurs de famille, consultassent l'instituteur sur la carrière qui lui paraît le mieux convenir à leurs enfants, et qu'ils en fissent le plus souvent des ouvriers d'état, serruriers, mécaniciens, tailleurs, chapeliers, menuisiers et autres qui ne chôment guère ou permettent de s'établir à peu de frais. (1).

Mais. quoi qu'ils choisissent, qu'ils prennent les vrais moyens d'arriver. Qu'ils envoient leurs filles aux cours de coupe ; les ouvriers d'état aux cours de dessin, de mathématiques, d'architecture ou de mécanique, les employés de bureau aux cours de langues étrangères et de comptabilité; les travailleurs de l'industrie textile, aux cours de tissage, de rentrage, de composition et de décomposition des tissus.

L'instruction primaire est à Roubaix absolument insuffisante pour arriver ; il faut y joindre une instruction professionnelle sérieuse, et nous demanderions volontiers qu'au lieu d'établir des écoles-ateliers, on établît, comme on va le faire en Russie, des ateliers-écoles.

Notre système d'instruction primaire est à refondre; il y a beaucoup à élaguer ou à restreindre; il y a aussi à étendre si l'on veut arrêter, au détriment de tous, l'encombrement des bureaux et la désertion de l'atelier.

Je termine là, *pour le moment*, ce que j'avais à dire sur l'éducation ; puissent mes causeries être de *quelque utilité aux ouvriers de Roubaix*, et à mes anciens élèves en particulier. (1)

**QUELQUES VÉRITÉS**

*On sait que Jeanne d'Arc, plus que Napoléon,*
*Possédait la science infuse de la guerre;*
*Et chacun sait aussi, jusqu'au bout de la terre,*
*Que le Congo vaut mieux que tout autre savon.*
*Eugène Buy, au savonnier Victor Vaissier.*

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Le Canal des Deux-Mers et la Société Nationale de Propagande.** — En analysant lundi dernier les documents publiés par l'*Etoile de France*, nous avions pris soin d'ajouter que nous ouvrions nos colonnes à M. Emile Moreau, s'il se trouvait calomnié par les allégations que ces documents renfermaient.

M. Emile Moreau vient d'adresser, à l'*Avenir*, une lettre dans laquelle il déclare qu'il a « adopté comme règle de ne jamais répondre au *Journal de Roubaix*. »

Evidemment, M. Emile Moreau est absolument libre d'envoyer sa prose à qui bon lui semblera, mais dans le cas qui nous occupe, pourquoi nous a-t-il fait parvenir, *sous pli cachete et au nom personnel de notre Directeur*, la longue lettre contresignée par lui que nous nous sommes empressé de publier ?

Il n'entre pas dans nos intentions d'entamer, en l'absence de notre Directeur, une polémique avec M. Emile Moreau, mais l'ex-député de Roubaix nous permettra de lui faire remarquer que son procédé est pour le moins fort étrange. J. P.-L.

**Chambre de commerce de Roubaix.** — *Carte de légitimation.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les fabricants, les négociants et les voyageurs de commerce voyageant en Espagne pour y recueillir des commandes ou y faire des achats, jouissent de certains avantages lorsqu'ils sont munis d'une « carte de légitimation » délivrée par les autorités de leur pays. La production de cette carte est notamment une condition essentielle de l'admission en franchise temporaire des objets passibles d'un droit d'entrée qui servent d'échantillons aux commis-voyageurs.

» Les « cartes de légitimation » sont de simples documents destinés à prouver l'identité du possesseur et à prévenir les fraudes; elles n'ont aucun caractère fiscal et ne donnent lieu à aucune perception en Espagne, où, d'ailleurs, les voyageurs ne sont astreints à aucun droit de patente. Ces cartes sont valables pour une année seulement.

» M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a décidé que les Chambres de Commerce et, à leur défaut, les maires, seraient chargés de délivrer des cartes de légitimation. En conséquence, un service sera organisé à cette fin, au Secrétariat de la Chambre de Commerce de Roubaix et ouvert tous les jours non fériés, de 10 heures à midi.

» L'usage de munir les commis-voyageurs de cartes de légitimation, paraît se généraliser en Europe, notamment en *Allemagne* et en *Russie*, nos maisons de commerce, en se conformant spontanément à cette formalité, éviteront donc, même dans les pays où elle n'est pas obligatoire, les difficultés auxquelles donne lieu parfois l'admission des échantillons.

» Le Président : JULIEN LAGACHE. »

**La fête de Saint-Mamert.** — Le corps des sapeurs-pompiers n'ayant pu célébrer la Saint-Mamert, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, à cause du festival de Roubaix, le conseil d'administration de la compagnie a décidé que la fête annuelle aurait lieu les dimanche 1er et lundi 2 juillet. Voici un aperçu du programme :

*Journée du dimanche.* — A onze heures du matin : Revue sur la Grande-Place, par l'Administration municipale. A trois heures de l'après-midi : Tir à la carabine Flobert, dans la cour de l'Hôtel.

*Journée du lundi.* — A onze heures du matin : Messe commémorative à l'église Saint-Martin, à l'issue de laquelle la Compagnie se rendra au cimetière, pour déposer des couronnes sur les tombes des pompiers décédés. A deux heures et demie, dans la grande salle de l'Hôtel : Banquet suivi de bal.

**Nous avons** dit, hier, que Mlle Zoë Bronchette, la cantatrice roubaisienne, était en pourparlers, comme chanteuse falcon, avec un grand théâtre ; nous apprenons aujourd'hui que Mlle Brouchette, refusant les offres brillantes pour le théâtre, qui lui sont faites, continuera à remplir, à Roubaix, les fonctions de professeur de chant de l'Ecole Nationale de musique.

**Une course d'équipes juniors au Vélodrome Lillois.** — Aujourd'hui dimanche après-midi, à deux heures et demie, aura lieu au Vélodrome Lillois, de grandes courses vélocipédiques organisées par la Fédération vélocipédique lilloise. Outre la grande épreuve du championnat de Lille et une course de tandems, une course d'équipes juniors, qui sera la principale attraction de cette fête, sera également courue.

Cette épreuve d'équipes est un défi lancé par quatre juniors de la Fédération Lilloise à toute équipe des régions du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise faisant partie de la Fédération Vélocipédique du Nord. Ce défi vient d'être relevé par Calais, Amiens et Roubaix. L'équipe de Roubaix se composera de MM. Jules Delespierre, Adolphe Accou, Ernest Lesur et Charles Chrétien. Le trajet à effectuer sera de 2,000 mètres soit 5 tours de piste. Chaque équipe fera les 2,000 mètres au chronomètre; les deux meilleurs chronomètres seront classés premier et deuxième.

(1) Voilà ce qu'on ne fait presque jamais. Au lieu d'examiner sérieusement de quoi un enfant est capable, on décide un beau matin que Pierre entrera dans un bureau comme le fils du voisin, et que Jacqueline sera tailleuse, comme sa cousine Catherine, alors que ni l'un ni l'autre n'ont ce qu'il faut pour réussir ! Mais *qui donc convient que ses enfants sont moins* bien doués que ceux de ses voisins ou de ses parents ?

**Un troisième concert public hebdomadaire.** — La Commission administrative de la *Grande Harmonie* vient de faire installer, dans la cour de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, avec l'autorisation de la Ville, le kiosque autrefois établi dans le jardin de son local, rue Saint-Georges. Grâce à cette heureuse innovation, notre musique municipale transformera, pendant toute la saison d'été, sa répétition du vendredi soir en un véritable concert, pour le plus grand agrément de ses membres honoraires, et des amateurs de belle musique.

**Les vols de laines du quai de Gand.** — Dans la matinée de samedi, M. Chapé, commissaire de police, chargé de l'enquête au sujet des vols de laine qui ont eu lieu dans les magasins de M. Bossut-Plichon, quai de Gand, a fait plusieurs perquisitions qui n'ont donné aucun résultat.

M. Bossut-Plichon nous prie de dire qu'il a reçu les deux lettres D. V. H. et qu'il promet une somme de cinq cents francs de récompense à la personne ou aux personnes qui feraient découvrir les marchandises volées ou une somme proportionnelle à celui ou à ceux qui lui feraient recouvrer partie seulement de ces marchandises.

M. Bossut-Plichon serait très-reconnaissant aux industriels, teinturiers, filateurs, etc., qui pourraient lui donner un renseignement quelconque au sujet des laines volées, comprenant un lot de 4 balles, peigné d'Adelaïde, logèrement défectueux, le surplus en peigné de Buenos-Ayres et de Montevideo, le tout provenant du peignage de MM. Lorthiois-Motte, (peignage Floris).

**Un autre vol important de laines.** — Un vol de laines, d'une certaine importance, a été commis dans un grand établissement industriel de Roubaix.

Samedi, M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, a procédé, dans l'usine même, à l'arrestation d'un ouvrier trieur, compromis dans cette affaire.

Après interrogatoire, l'ouvrier a été écroué, vers sept heures du soir, au dépôt central de la Grande-Place. L'enquête se poursuit.

**Le vol à la Compagnie du Gaz.** — Nous avons annoncé, dernièrement, l'arrestation, pour vol d'un lingot d'étain, au préjudice de la Compagnie du Gaz, d'un employé de cette Compagnie, Arthur Lalous. A la suite d'une démarche faite en sa faveur, Lalous avait été, lundi, remis en liberté provisoire; mais, samedi soir, il a été arrêté de nouveau, sous l'inculpation d'un vol d'une somme de 85 fr. au préjudice de Mme Bélin, sa voisine, et d'un rouleau de cuivre à la Compagnie du Gaz. Au moment de son arrestation, Lalous se disposait à prendre le train pour rejoindre, en Belgique, sa femme et ses enfants.

**Une série de vols nocturnes avec escalade et effraction.** — Les malfaiteurs continuent de plus belle leurs exploits, malgré le court espace de temps que leur accordent les ténèbres, à cette époque de l'année.

C'est ainsi que, dans les nuits de mercredi à jeudi, et de jeudi à vendredi, des vols avec escalade et effraction ont eu lieu chez M. X..., boucher, place d'Amiens; M. V. Deseyn, épicier, rue de Lille ; M. Marchal, rue de l'Industrie. Il y avait une fête de famille dans cette dernière maison, et les voleurs, menacés d'être surpris, ont eu toutefois le temps de se sauver par une fenêtre du grenier.

L'enquête, habilement menée par M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement a amené l'arrestation, samedi soir, à son atelier, d'un ouvrier cordonnier de la maison Emile Macq, rue du Bois.

L'inculpé, qui est de nationalité belge, se nomme Richard Dabt. Il demeure en garni, rue de Croix, et a déjà subi une quinzaine de condamnations dans son pays. Il y a dix jours à peine, il était condamné par défaut à six mois de prison, et deux années d'interdiction de séjour.

Une perquisition de M. Broigne au domicile de l'ouvrier cordonnier a amené la découverte d'une grande quantité d'objets provenant des trois maisons où les vols ont été commis. L'inculpé, interrogé par le magistrat, a gardé un mutisme complet.

**Quatre enfants mordus par un chien.** — Dans l'après-midi de samedi, de trois à six heures, quatre enfants, habitant la rue d'Alger, et la cour Loridan, *Grande-Rue, ont été mordus successivement par un* chien de forte taille, au poil blanc et roux, qu'on avait aperçu rôdant dans les environs, depuis la matinée. Le plus jeune a trois ans à peine, le plus âgé n'a pas plus de dix ans ; tous uniformément ont été atteints aux mains. La dernière victime est le petit Emile D . . , de la cour Loridan.

L'agent Dujardin, de service dans le quartier, informé de cette série d'incidents, s'était mis à la poursuite de l'animal, sans pouvoir réussir à retrouver sa piste. Il apprit un peu plus tard que deux préposés des douanes, de garde au pont du Labourcur, étaient arrivés au pas de course, pour l'acculer dans un coin de la cour Loridan, où il s'était réfugié en dernier lieu. Les douaniers avaient lancé leurs chiens la bête dangereuse, et celle-ci, réduite à l'impuissance, avait pu être abattue. Elle fut portée chez M. Roger, vétérinaire, par l'agent, accompagné d'un collègue; mais comme ils n'avaient pas de commission rogatoire, signée d'un commissaire de police, l'homme de l'art jugea qu'il ne pouvait procéder à aucun examen. Lorsque les agents revinrent avec la pièce demandée, M. Roger, appelé chez des clients par les exigences de sa profession, n'était plus à la maison, et l'opération fut remise au lendemain.

Une vive émotion n'a cessé de régner pendant l'après-midi et la soirée de samedi, dans le quartier habité par les familles des petites victimes.

**C'est à 3 fr. 30 le kilog** que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

**Une chute de sept mètres.** — Un accident qui aurait pu avoir des suites mortelles s'est produit, samedi matin, vers onze heures, rue Descartes : un ouvrier maçon, M. J.-Ble Robart, domicilié à Taintignies (Belgique), travaillant pour le compte de M. Debaisieux, rue Brézin, était occupé à la construction d'une maison, et se trouvait sur un chafaudage, à une hauteur de sept mètres.

Tout à coup un pan de mur s'écroula, entraînant le maçon qui, dans cette chute, a reçu des contusions multiples mais peu graves sur toutes les parties du corps. M. le docteur Bernard, après lui avoir donné les premiers soins, a ordonné d'urgence son transfert à l'Hôtel-Dieu.

**Les autorisations de bâtir.** — M. Jonville-Testelin, un magasin quai de Brest, rues Condorcet et Henri Martin; M. Paul Fontier, une maison rue de Douvines; M. Léon Dearx, trois maisons rue de Flandre; M. Adolphe Boussemart, deux maisons rue de Tunis; M. Constant Walbecq, cinq maisons rue Montgolfier; M. Théophile Nuyts, deux maisons boulevard de Cambrai; MM. Landrieux frères, deux maisons rues Jouffroy et Lafontaine; M. Henri Lavanne, trois maisons rue Leverrier; M. A. Jourdin, une maison rue Vau